

AEV	DIRECTION GENERALE	Réf. : 02-DGRH 2025 Page 1/1
	NOTE DE DIRECTION GENERALE	
G:\0_ESPACE PRO RH\3.Notes DG RH	Congés payés	

NOTE DE DIRECTION GENERALE

Objet : Congés payés
Destinataires : Salariés

Toulon, le 5 février 2025

Mesdames, Messieurs ;

▪ Solde des congés payés et récupération de la période en cours :

Nous vous rappelons que vous devez solder vos congés de la période en cours (congés payés, congés d'ancienneté) ainsi que les récupérations d'horaire consécutives à un rythme de travail hebdomadaire supérieur à 35 heures avant le **30 avril 2025 dernier délai**. Afin d'organiser au mieux les départs, nous vous invitons à formuler **avant le 28 février 2025**, vos demandes de congés et/ou de récupération en les adressant à votre direction.

Les congés et récupération qui n'auront pas été posés avant le 30 avril 2025 seront définitivement perdus.

▪ Congés de la nouvelle période :

En parallèle, nous vous invitons également à formuler **avant le 28 février 2025**, vos souhaits de prise de congés pour la prochaine période d'annualisation allant du **1er mai 2025 au 30 avril 2026**.

Pour cela, nous vous remercions de faire vos demandes de congés via le web employé Octime en veillant à **respecter les 2 consignes cumulatives suivantes** :

- 1- Vous devez poser **les 5 semaines de congés payés légaux ainsi que vos congés d'ancienneté** en une ou plusieurs périodes réparties dans l'année,
- 2- Vous devez obligatoirement poser une période d'au minimum **12 jours ouvrables consécutifs** entre le **1er mai 2025 et le 31 octobre 2025**.

Une fois toutes les demandes formulées via l'application Octime, l'ordre des départs en congés sera établi par la Direction en fonction des critères légaux et conventionnels ; la programmation de la prochaine période d'annualisation sera accessible sur le web employé Octime à compter du 1^{er} avril 2025.

En résumé :

Avant le 28.02.25 :

- ✓ Je solde mes CP/CA de l'année en cours
- ✓ Je solde mes récupérations d'heures (horaire moyen > 35h)
- ✓ Je formule mes souhaits de CP/CA sur la prochaine période en respectant les consignes énoncées ci-dessus.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Olivier BLONDEAU
Directeur Général
Avens

